

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6015>



Stage contractuels enseignant : 1 juillet 2020 à Dijon

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) - Personnels d'enseignement - Contractuels -



Date de mise en ligne : mercredi 20 mai 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Snes-FSU propose aux contractuels d'enseignement un stage le 1er juillet. Certes la date est bien tardive mais entre les grèves de l'hiver et l'épisode du confinement il n'a pas été possible de faire autrement.

Pendant cette journée il sera question des contrats (CDD-CDI), de vos droits, de vos devoirs, des instances où siègent vos représentants. Un contractuel de la FSU qui siège à la Commission Consultative Paritaire sera présent et vous expliquera ce qu'il s'y passe.

Les stagiaires pourront aussi nous envoyer leurs questions à l'avance pour que nous n'oublions rien.

Le stage aura lieu à Dijon dans le respect des gestes barrières. Les frais de déplacement seront remboursés aux syndiqués.

Si toutefois nous avons beaucoup d'inscrits ou pour les personnes fragiles dans le contexte sanitaire actuel ou pour les personnes trop éloignées (plus de 100 km) il sera possible de suivre le stage en visioconférence.

C'est pourquoi il est important de faire votre demande auprès de l'administration mais il est également impératif de renvoyer le bulletin d'inscription au Snes en nous indiquant si vous vous déplacez ou pas :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin d'inscription

Pour faire la demande auprès de l'administration il vous faut reproduire manuscritement le formulaire que vous trouverez ici :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle autorisation d'absence pour stage syndical

le signer et le déposer auprès du secrétariat de votre établissement le 1er juin dernier délai soit un mois avant le stage (**Attention les délais sont courts !**). Vous pouvez aussi le scanner et l'envoyer par mail à votre chef d'établissement.

Le stage ne peut vous être refusé car chaque agent de la Fonction publique a droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Vous trouverez également une enquête nationale du Snes-FSU (voir ci-dessous) car nous voulons savoir si il y a eu des problèmes de non renouvellement de contrat pendant le confinement. Nous vous invitons donc à la renseigner, la diffuser autour de vous et la renvoyer au Snes-Fsu à Dijon : s3dij@snes.edu

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Sondage Contractuels enseignant

Isabelle Cheviet pour la section académique du Snes-FSU